

Programme de la Formation

MAITRISEZ LA GESTION DE PROJET DU PARTICULIER - de la démarche commerciale à la livraison

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

2 étapes de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Le projet du particulier <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 22 juin 2020 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 26 juin 2020 Etapes à valider : 2 Date de l'évaluation finale : 26 juin 2020	Distanciel synchrone	lundi 22 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
	Distanciel synchrone	mardi 23 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
	Distanciel synchrone	jeudi 25 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
	Distanciel synchrone	vendredi 26 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence

CONTEXTE GÉNÉRAL

En avril **#RESTEZCHEZVOUS** et suivez nos formations structurées en classe virtuelle

Formations dispensées par demi-journée - nombre de participants limités à 6 et tarif réduit

Équipement technique nécessaire : connexion en filaire, casque et matériel compatible à [vérifier ici](#)

Seul 4% de l'ensemble des maisons sont faites par des architectes en France. Il y a un grand marché à exploiter, MAIS Comment convaincre ? Il faut mettre en avant l'humain, l'histoire, l'affectif. Ces familles ne feront appel à un architecte qu'une seule fois dans leur vie, pour la maison de leur rêve. Contrairement à un constructeur, l'architecte offre un accompagnement humain.

Grâce à cette formation, vous saurez définir les moyens pour rentabiliser votre travail tout en créant une expérience unique et magique pour le client !

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Intégrer tous les outils pour aborder le sujet de la maison individuelle, convaincre le client, contractualiser le projet et suivre les étapes de gestion d'un projet, du programme à la livraison.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, [connectez vous à MAJ](#)

- vous n'avez jamais suivi de stage -> créez un compte entreprise
- vous avez déjà apprécié un stage de MAJ -> demander un nouveau mot de passe
- vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier d'aide -> créez un compte individuel

Dès réception de la convention par mail et **le plus tôt possible avant le début de la formation**, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E)

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE, vous dépendez de l'OPCO EP (ancien Actalians)

Vous pouvez faire une demande de subrogation auprès de cet OPCA, afin de ne régler que les frais éventuels au centre de formation.

Pour les salariés d'entreprise d'architecture :

- si le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire

LIBÉRAL

Vous êtes travailleur indépendant et professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL. cliquer ici](#). Ensuite, créez votre compte sur le site et suivez les instructions.

ATTENTION, si le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable de prises en charge, contactez nous.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse aux architectes souhaitant mettre en place une méthodologie de travail afin de développer le marché des projets privés particuliers. Ces architectes peuvent être jeunes inscrits (architecte DE, HMONP) comme expérimentés (DPLG, DESA etc) mais en marché public (confrontés à une maîtrise d'ouvrage professionnelle).

Des stagiaires en recherche de nouveaux marchés professionnels

Des stagiaires en début de carrière professionnelle

Des stagiaires qui souhaitent améliorer leur méthodologie d'aborder un projet de maison individuelle

Des stagiaires en recherche d'outils pour une meilleure adaptation à un marché de construction évolutif

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire d'évaluation à l'issue de chaque module

Etablissement d'une attestation en fin de stage.

Module

Le projet du particulier

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

2 étapes de validation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 22 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
Distanciel synchrone	mardi 23 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
Distanciel synchrone	jeudi 25 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
Distanciel synchrone	vendredi 26 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence

Ouverture de la plateforme de formation : 22 juin 2020

Fermeture de la plateforme de formation : 26 juin 2020

Étapes à valider : 2

Date de l'évaluation finale : 26 juin 2020

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité :

- développer une approche méthodologique pour aborder le sujet de la maison individuelle
- argumenter pour convaincre des clients potentiels
- contractualiser un projet de maison individuelle
- maîtriser les éléments de missions à gérer pour ce type de programme
- développer une explication du contenu des éléments de mission sous l'angle de la relation avec un client particulier
- suivre les étapes de gestion d'un projet pour particulier, du programme à la livraison

FORMATEUR(S)

CHOLLEY Diane - Architecte DPLG

OUTILS PÉDAGOGIQUES

La première partie de la formation se fera sur support projeté, la seconde partie sera des travaux pratiques, des jeux de rôle, des mises en situation, gestion de crise face à un client émotionnellement très engagé dans son projet.

Vous apprendrez à développer une boîte de différents outils :

- mettre en avant ses qualités /// « faire savoir » /// convaincre des nouveaux clients
- maîtriser le contrat et les missions complémentaires réglementaires /// « savoir-faire » /// rappel des éléments de mission
- gérer un client particulier /// management client

Contenu de chaque 1/2 journée :

- 2h de présentation argumentées du thème
- 1h d'échange sur des expériences et sujets concrets des stagiaires en rapport avec le thème
- 30min d'échange sous forme de questions/réponses sur le thème

PROGRAMME

1^o journée

Le démarrage d'un projet pour un client particulier

- Présentation de l'intervenant
- Introduction à une méthode confirmée

- Stratégies et démarches commerciales => 1/2 journée

- La démarche commerciale :
Les moyens de se présenter et comment se présenter (la vitrine, les locaux, l'Architecte)
- Développer sa propre stratégie de projet :
Mettre en avant sa différence, son parcours, ses valeurs et les outils.
- Le management client:
Le premier contact, écouter et ouvrir le dialogue mais toujours ECRIRE
- Le client acteur, parti intégrante de l'équipe :
Le programme et le choix de la mission confiée à l'architecte
- Disponibilité et choix: La phase esquisse

- Mise en situation Management client => 1/2 journée

2^o journée

Le contrat et les missions => 1/2 journée

- Contrat d'architecte et assurances professionnelle
- Etapes de la mission / étapes clés
- Un contrat d'architecte pour MI : le modèle de l'ordre, comment c'est fait ? Que doit on y retrouver obligatoirement ? Comment définir les limites de chacune des parties (MO et MOE) ?
- La rémunération (% , forfait, cout/m2, taux horaire)
- L'assurance professionnelle : exemple de l'AMI de la MAF
- Dommage d'ouvrage ou pas ?
- Les retours d'expériences sous l'angle des sinistres
- Missions complémentaires, développer des partenariats d'ingénierie
- Travaux en site occupé ou non, la question de la présence du client sur le chantier
- Comment livrer un chantier de MI (relation client / architecte)

- Mise en situation Economie/Planning/Chantier=> 1/2 journée

CONCLUSION : Du client particulier au client privé, perspectives d'évolution et acquisition de nouveaux marchés.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

[Plus de papier - Pour vous inscrire - créez votre compte entreprise sur le site MAJ en cliquant ici](#)

- Vous avez déjà apprécié une de nos formations, vous ou l'un de vos collaborateurs, il vous suffit de réinitialiser votre mot de passe.
-> en haut à droite, cliquez sur -> se connecter -> puis en bas à gauche : Mot de passe oublié - inscrivez votre adresse mail habituelle
- Vous n'avez jamais participé à une de nos formations : créez votre compte entreprise
-> en haut à droite, cliquez sur -> se connecter -> créez votre compte entreprise -> complétez la fiche de l'entreprise -> complétez votre fiche personnelle

1. Inscrivez-vous sur votre espace MAJ
2. À réception de la convention, retournez la signée par mail
3. À réception de vos factures, réglez-les en CB sur votre espace MAJ

FORMATION : MAITRISEZ LA GESTION DE PROJET DU PARTICULIER - de la démarche commerciale à la livraison

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Le projet du particulier	Distanciel synchrone	lundi 22 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
<u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 22 juin 2020	Distanciel synchrone	mardi 23 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
<u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 26 juin 2020	Distanciel synchrone	jeudi 25 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
<u>Etapes à valider</u> : 2	Distanciel synchrone	vendredi 26 juin 2020, 13h30 - 17h00	En webconférence
<u>Date de l'évaluation finale</u> : 26 juin 2020			

Durée : 2 jours soit 14 heures

dont :

- 14 heures en temps de formation en distanciel

Nb d'étapes totale à valider : 2

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 22/06/2020
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : Prénom :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : Département de naissance :

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable : Date d'entrée dans l'entreprise :

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non Architecte DPLG : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- AGEFICE
- Autre
- CONSTRUCTYS - OCTA de la Construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine - OCTA de la Construction
- CROA Limousin
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA Auvergne Rhône Alpes
- OPCALIA Mayotte
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- OPCO 2i- DEFI
- OPCO Atlas (ex. FAFIEC)
- OPCO de la Cohésion Sociale / UNIFORMATION
- OPCO EP (ex. ACTALIANS)
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME)
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME) / LA RÉUNION
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME) / OCCITANIE
- OPCO SANTÉ
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pôle Emploi Est Francilien
- Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine / PRGA
- Pôle Emploi Occitanie
- Pôle Emploi Pays de la Loire
- Pôle Emploi Poitiers
- VOYAGIS
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	50,00 € €
	Individuelle	50,00 € €
Module 1 : Le projet du particulier		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	700,00 € €
	Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) (<i>Justicatif obligatoire</i>)	600,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement Carte bancaire

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Présentiel inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes

Présentiel intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

À distance : en webinaire derrière votre ordinateur ou tablette

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de vous connecter sur internet - sur votre espace entreprise ou individuel - uniquement pour les demandeurs d'emploi. A réception de votre pré-inscription, nous vous transmettrons une convention ou un contrat signé à retourner par mail. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre....)

À noter que nous refuserons votre participation, si nous n'avons pas reçu confirmation, telle qu'elle soit, de votre règlement. NOUVEAU - Réglez vos factures dès réception, directement en CB sur votre espace MAJ. Si vous souhaitez un paiement différé ou échelonné merci de nous transmettre la copie des chèques par mail avant de les envoyer par la poste avec la date d'encaissement au dos de chaque chèque.

3. Convention / Attestations :

La convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ-action collective, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation. Nous pouvons vous proposer des facilités de paiements, n'hésitez pas à nous appeler.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au court de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCO, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi que le coût d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence (pluri-factures).

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

Règlement par CB : A réception de la facture, directement sur votre espace MAJ

Règlement par chèque de préférence pour les paiements différés ou échelonnés : À réception de la facture, le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ avec la date d'encaissement souhaité inscrite au dos.

Règlement par virement – Inscrire le N° de la facture : à réception de la facture, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Opérateur de compétence ou le fond d'assurance formation (OPCO EP, FIF PL...) les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 5 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la participation par le client :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

- plus de 15 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours de formation)

- plus de 30 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- entre 29 jours ouvrés à 15 jours ouvrés avant le début du stage, ce dernier est payable à 50% de la totalité.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation sur site technique :

La formation sera facturée

- 20 % si l'annulation intervient de l'inscription à 60 jours avant le départ

- 45 % si l'annulation intervient entre 59 jours à 45 jours avant le départ

- 65 % si l'annulation intervient entre 44 jours à 30 jours avant le départ

- 85 % si l'annulation intervient entre 29 jours à 15 jours avant le départ

- 100% si l'annulation intervient entre 14 jours et la date du départ

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

11. Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

12. Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. L'adresse électronique administrative est nécessaire pour la communication de différents documents pratiques : convention, attestation de présence, facture...) ainsi que la newsletter de MAJ Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque semaine.

L'adresse mail individuelle est nécessaire pour la communication des convocations, des questionnaires qualité et de l'attestation de formation ainsi que la newsletter de MAJ Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par MAJ Formation pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

MAJ Formation est seule propriétaire des informations recueillies via son site internet ou via les bulletins d'inscription.

MAJ Formation s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer les informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, MAJ Formation s'engage à conserver toutes les données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible à ses équipes

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1976 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, tout adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification accessible directement sur notre site internet

